

# VOUS LOUEZ

MESURAGE BOUTIN, ERP ET ENSA PEUVENT ÊTRE ÉTABLIS  
PAR LE PROPRIÉTAIRE OU PAR LE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES	TYPES DE BIEN & CONDITIONS	DURÉE DE VALIDITÉ
 <b>DPE</b> : Diagnostic de Performance énergétique	Tout bien immobilier construit s'il dispose d'un moyen de chauffage	<b>10 ans</b> sauf en cas de travaux pouvant impacter la performance énergétique du bien
 Diagnostic de repérage <b>AMIANTE</b>	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1 <sup>er</sup> juillet 1997	<b>Illimitée</b> en cas d'absence
 Diagnostic <b>PLOMB</b>	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1 <sup>er</sup> janvier 1949	<b>6 ans</b> si concentration supérieure au seuil <b>sinon illimitée</b>
 Diagnostic <b>GAZ</b>	Concerne les installations gaz fixes de plus de 15 ans	<b>6 ans</b>
 Diagnostic <b>ÉLECTRICITÉ</b>	Concerne les installations électrique de plus de 15 ans	<b>6 ans</b>
 Mesurage <b>LOI BOUTIN</b>	Locations vides et biens à usage de résidence principale	<b>Illimitée</b> sauf en cas de travaux
 <b>ERP (ex ESRIS)</b> Etat des Risques et Pollutions	Bien présent dans une zone à risque définie par arrêté	<b>6 mois</b>
 <b>ENSA</b> : Etat des Nuisances Sonores Aériennes	Logements situés dans le périmètre d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	